



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire n° 5198 du 16/03/2015 relative à l'acte de candidature à introduire par les puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour le 15 avril 2015.**

**Ne concerne pas l'enseignement spécialisé.**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel**
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et maternel ordinaire

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- 2015-2016

Du            au

**Documents à renvoyer**

- OUI
- Date limite : 15/04/2015**

**Mot-clé :**

Puéricultrice ACS-APE

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres subventionnées

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organes de coordination et de représentation.

**Signataire**

Administration : Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Service ACS/APE	02/413.25.71	bernard.verkercke@cfwb.be
Service gestion des emplois	02/413.40.62	cellulege@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épïcène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

En application de l'article 28, § 8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la communauté française :

- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement P.O. doit poser sa candidature **par lettre recommandée** auprès de son **Pouvoir organisateur**. Cet acte de candidature doit être posé **pour le 15 avril au plus tard** ;
- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement interzonal doit poser sa candidature en renvoyant le formulaire dûment complété repris en annexe **par lettre recommandée** auprès de la **Présidente de la Commission centrale de gestion des emplois** **pour le 15 avril au plus tard**.

**ATTENTION :**

- **Les puéricultrices définitives ou définitives à titre provisoire**, qui sont donc soumises au décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, **ne doivent pas introduire de candidature**.

Je vous invite à informer les puéricultrices contractuelles relevant de votre pouvoir organisateur du contenu de la présente et vous remercie pour l'attention que vous y accorderez.

La Directrice générale

Lisa SALOMONOWICZ

ANNEXE

CANDIDATURE A ENVOYER PAR LETTRE  
RECOMMANDEE POUR LE 15 AVRIL 2015 AU PLUS  
TARD

ENSEIGNEMENT  
LIBRE CONFESIONNEL

Madame Sylviane MOLLE,  
Présidente de la Commission  
centrale de gestion des emplois  
pour l'enseignement préscolaire  
et primaire **LIBRE** confessionnel  
subventionné  
Boulevard Léopold II, 44  
Local 2<sup>E</sup> 222  
1080 BRUXELLES

Madame la Présidente,

Conformément au décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations  
des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la  
valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la  
Communauté Française, je soussigné(e) :

*Nom-*

*Prénom* : .....

*N°matricule* : .....

.....

*Domicilié(e)* : .....

.....

*Téléphone/portable* : .....

.....

*Adresse*

*courriel* : .....

*Dénomination, adresse et n° FASE de l'établissement  
où j'exerce actuellement mes fonctions :*

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
**ai l'honneur de faire acte de candidature afin de faire valoir ma priorité dans le classement interzonal des puéricultrices pour l'enseignement subventionné :**

Zone 1 : Bruxelles-Capitale :  
**OUI/NON (1)**

Zone 2 : Province de Brabant Wallon :  
**OUI/NON (1)**

Zone 3 : arrondissement administratifs de Huy et Waremme :  
**OUI/NON (1)**

Zone 4 : arrondissement administratif de Liège :  
**OUI/NON (1)**

Zone 5 : arrondissement administratif de Verviers :  
**OUI/NON (1)**

Zone 6 : Province de Namur :  
**OUI/NON (1)**

Zone 7 : Province de Luxembourg :  
**OUI/NON (1)**

Zone 8 : Hainaut Occidental comprenant les communes suivantes :  
Antoing, Ath, Beloeil, Brunehaut, Bernissart, Brugelette, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-L'Enclus, Mouscron, Pecq, Rumes, Tournai, Peruwelz, Silly  
**OUI/NON (1)**

Zone 9 : Mons-Centre comprenant les communes suivantes :  
Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Enghien, Frameries, Hensies, Honnelle, Jurbize, la Louvière, Lens, Le Roeulx, manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quevy, Quievrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.  
**OUI/NON (1)**

Zone 10 : Charleroi-Hainaut Sud comprenant les communes suivantes :  
Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Binche, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelines, Estinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-L'Eveque, Froidchappelle, Gerpennes, Ham-sur-heure, Les Bons-Villers, Lobbes, Montigny-le-Tilleul, Merbes, Momignies, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin.  
**OUI/NON(1)**

J'ai bénéficié, durant cette année scolaire 2014-2015, d'un écartement et/ou d'un congé de maternité dont les périodes sont les suivantes (1) :

Congé d'écartement : du.....au .....

Congé de maternité : du.....au .....

J'ai repris mes fonctions cette année scolaire 2014-2015 après plus de 8 ans d'interruption, veuillez trouver en annexe à la présente l'attestation de service.

***Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs susceptibles de me proposer un emploi de me contacter, je marque mon accord par la présente pour la publication de mes coordonnées personnelles dans la circulaire reprenant le classement interzonal des puéricultrices. OUI/NON (1)  
L'absence de réponse sera considérée comme un accord tacite.***

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date :

Signature :